

CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX

Créée le 20 Nov 1973 N°4967 - J.O. du 7 Dec 1973 - Agréée D.D.J.S. N°28.SU.36268
N° de siret : 333.672.749.00012 - Code APE 926C

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2006 PROCES VERBAL

Le samedi 3 février 2007, à la salle de la vaillante de Mainvilliers, les membres de l'association LE CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire à 19h sur convocation de son comité directeur.

L'Assemblée générale est présidée par Mme Annick Guez, Présidente par intérim.

Cette assemblée générale extraordinaire est nécessaire afin de fixer l'avenir du cercle nautique des vauroux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents ou représentés. La dite feuille de présence permet de constater que 247 membres de l'association ont votés. Le quorum n'étant pas nécessaire, l'assemblée peut délibérer sur l'ordre du jour.

1. Avenir du cnvauroux

La présidente explique compte tenu de la fermeture de la piscine des vauroux où notre association exerçait 80% de ses activités et compte tenu des informations dont nous pouvons disposer à ce jour sur l'avenir de ce centre nautique, il est proposé aux adhérents :

- Soit de dissoudre la dite association ;
- Soit de décider sa mise en sommeil afin de la réactiver à la réouverture du bassin, sachant que ce centre nautique n'appartiendra plus à Chartres métropole mais au syndicat mis en place par les communes de Lucé et Mainvilliers dont les discussions sont en cours.

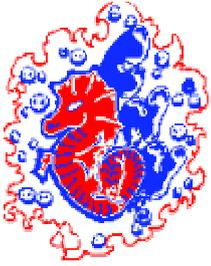
Sur les activités du cnv, Eric visage précise que rien n'interdit à notre association de poursuivre des activités réduites de loisirs.

Mireille Baragoin indique que la ville de Mainvilliers est favorable à son maintien (e mail envoyé par Monsieur le Maire).

Monsieur Roux, Conseiller général et élu de la ville de Lucé porte à connaissance qu'il vient de participer à la préfecture à une réunion concernant l'avenir du centre nautique avec Monsieur le Préfet et les maires des communes concernées. Au cours de cette réunion Monsieur le Préfet a également émis les vœux de mettre en sommeil le cnvauroux.

Monsieur Forestier (porte parole des adhérents) souhaite également que le cnvauroux soit maintenu.

Monsieur Lefebure souhaite que plus de précisions soient données sur les différentes modalités. Il est indiqué qu'en cas de dissolution il sera désigné un commissaire liquidateur.



Certaines personnes s'interrogent sur le maintien du cnvaouroux par rapport au nouveau club. Il est précisé que le cnvaouroux n'étant plus sous la coupe de Chartres Métropole, son maintien n'est pas incompatible et la municipalité de Mainvilliers le souhaite. Les dirigeants iront défendre le projet devant le syndicat formé. Les adhérents expriment leur souhait de revoir toutes les activités loisirs fonctionner.

Il est précisé que celui-ci peut très bien être complémentaire. Annick Guez indique qu'il peut très bien être un club formateur pour nos plus jeunes pour ensuite les diriger vers le club sportif, sachant que la population est plus importante dans la banlieue ouest de l'agglomération.

Mireille Baragoïn indique également que suivant les dispositions locales, rien n'interdira alors de fusionner comme était prévu le projet initial. Monsieur Forestier précise : « si les adhérents l'acceptent ».

Après discussion, la Présidente demande de passer aux votes.

Ceux sont exprimés 239 bulletins pour la mise en sommeil, 3 bulletins pour la dissolution du cnvaouroux.

En conclusion le cnvaouroux est maintenu, ses activités aquatiques sont mises en sommeil

2. Pouvoirs

L'association cnvaouroux étant maintenue, Eric Visage demande à l'assemblée de donner tout pouvoir au bureau pour mener à bien toutes les décisions nécessaires à la bonne marche de celle-ci.

Adoptée sans réserve

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la Présidente, déclare la séance levée et invite les personnes présentes à partager le pot de l'amitié.

Fait à Mainvilliers le 20 février 2007

La Présidente
ANNICK GUEZ

La Secrétaire
MIREILLE BARAGOÏN